A la poursuite des voleurs d'un coffre-fort à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le matériel saisi

Il est certain que quand les malandrins opérèrent leur cambriolage, ils ne possédaient pas l'outillage pour opérer sur place, c'est pour cette raison qu'ils jugèrent prudent d'emporter le coffre-fort assez loin du champ de leurs exploits.

A proximité des meules et dans le taxi, M. Coissard retrouva la chignolle dont nous parlons plus haut ; une scie à métaux, plusieurs limes, des burins, deux gros marteaux de forgeron, un marteau plus petit, un pieu en acier, deux journevis. On retrouva en outre une mallette en cuir, une combinaison en toile bleue et un revolver automatique chargé.

La plupart des outils étaient neufs.

Tous ces objets furent ramenés à Lille comme pièces à conviction.

Le chauffeur est arrêté

Le chauffeur qui conduisait le taxi a été ramené à Lille dans les locaux de la sûreté, il s'agit du nommé Léon Derensy, 34 ans, originaire de Radinghem, demeurant rue du Rempart, 8, et dont la réputation laisse plutôt à désirer.

Interrogé longuement hier matin, Derensy prétend n'être pour rien dans cette affaire. Il a chargé à Lille les trois « messieurs ». Il n'en connaissait qu'un seul, paraît-il, de vue. Il ne fit nullement attention au matériel qu'ils emportaient avec eux.

Sans doute, dans le but de dépister la police, les « clients » prétextèrent une course au Croisé-Laroche, puis ils revinrent à Lille et se firent conduire à Seclin, où on le fit stopper devant les meules de paille renfermant le trésor.

Mais si Derensy était ignorant de la mission qu'il remplissait pour ses singuliers clients, il aura dû avoir un moment d'inquiétude quand on lui fit arrêter sa voiture au milieu des champs et à proximité des meules de paille.

Il a dû se rappeler que, il y a quelques années, son collègue Lescure, que l'on avait attiré du côté d'Emmerin et que l'on avait fait stopper à proximité d'une meule de paille fut lâchement assassiné par *Dartois* et sa maîtresse.

Si Derensy n'a pas tremblé à ce moment et s'il a accepté de s'arrêter en pleine campagne c'est qu'il était le complice des voleurs de coffre-fort, qu'il était de connivence avec eux et que c'est probablement lui qui conduisit le camion-auto qui servit à transporter le coffre-fort. D'ailleurs, il paraît que la nuit du cambriolage, Derensy n'est pas rentré chez lui.

D'autre part, le chauffeur aurait été trois fois, dans la journée de vendredi, dans la direction de Seclin.

Devant les charges qui pèsent sur lui, Derensy a été maintenu en état d'arrestation par M. Coissard, chef de la sûreté.

Son auto, qui servit à transporter les cambrioleurs, a été saisie.

Les malfaiteurs sont connus

M. Coissard, chef de la sûreté et sa brigade, se sont rendus hier matin à Seclin, pour procéder à de nouvelles constatations.

A la suite des renseignements recueillis par ses agents, M. Coissard a identifié les trois malfaiteurs, qui sont trois repris de justice très dangereux ; l'un d'eux s'est même déjà évadé d'une prison du centre.

Les recherches se poursuivent activement et l'arrestation de ces bandits semble imminente.

Le coffre-fort sera ouvert aujourd'hui

Hier matin, M. John Garland, directeur de la Maison Elders and Fyffles, s'est présenté au commissariat central pour reconnaître son coffre-fort. M. Garland a vivement félicité M. Coissard et ses agents, pour l'activité menée au cours de son enquête.

Le coffre-fort ayant été mis hors d'usage, il faudra faire appel à un spécialiste pour l'ouvrir. Cette opération aura lieu aujourd'hui au commissariat central et M. Garland rentrera en possession de son argent et des papiers importants que contenait le coffre.

G. D.

Sunlight
Savon

(VOIR ANNONCE en SIXIEME PAGE)

UNIS DANS LA MORT

Près de Sedan, deux ouvriers se rendant à leur travail ont découvert sur les bords du canal, une casquette et deux bicyclettes abandonnées. Ils prévinrent les gendarmes qui firent des recherches et repêchèrent du canal les cadavres de M. Gaston Chalenton, âgé de 24 ans, habitant Floing, marié, père de deux enfants et de Marie-Louise Thibault, âgé de 27 ans, habitant Torcy, mariée et mère de deux enfants.

Les désespérés travaillaient tous deux dans une brasserie de Sedan.

EN DEUX LIGNES

Poitiers. — Hier a eu lieu inauguration statue de Jeanne d'Arc. Discours M. F. Poncet.

Versailles. — M. Doumergue et M. Painlevé ont inauguré stand national tir de St-Cyr.

Macon. — Mordu par un porc, M. Robin, cheminot est mort du tétanos.

Gourdon. — M. H. Paté, s.-secr. Etat a présidé congrès Fédérat. veuves de guerre du Lot.

Athènes. — M. Tavouaris, ex-ministre pangaliste s'est constitué prisonnier. Ecroué.
— Troubles communistes à Agrinion. 11 arrestations opérées.

Londres. — Avions vont tenter prendre courrier à bord, paquebot « Leviathan » parti Etats-Unis.

Le verdict de l'affaire Barataud serait rendu jeudi ou vendredi

La suspension des débats de la cour d'assises de Limoges a permis à Me Chautemps, sénateur et avocat de la famille Peynet, partie civile au procès, de se rendre hier après-midi au pont de la Vafogne à l'endroit où le crime dont Charles Barataud est inculpé a été découvert.

Me Chautemps désirait se rendre compte de la position de la maison du menuisier Certoux qui aperçut dans la nuit du 12 janvier 1928 une automobile qui s'avançait lentement dans le chemin de traverse, stopper un moment, puis repartir. Me Allègret, le défenseur de Barataud, a vu hier matin, son client dans sa prison. Interrogé à sa sortie, il a déclaré que Barataud était physiquement mieux. Il a ajouté que les deux citations qui furent décernées à Barataud pendant la guerre et dont il fut question au cours des débats se trouvaient entre les mains des experts et que l'on pourra en donner lecture dans une prochaine audience.

Me Allègret pense que MM. Roux et Lescaux, le marchand de bois seront entendus demain probablement et, après eux Mme Presle, qui fut l'amie de Peynet. Le verdict pourrait être ainsi rendu jeudi ou vendredi.

Graves collisions d'autos

Sept blessés, dont une femme grièvement atteinte à Saint-Sylvestre-Cappel

Au carrefour de Hazewinde, sur la grand'route de Lille à Dunkerque, de nombreuses collisions d'autos se sont déjà produites. Dimanche encore, un nouvel accident a eu lieu et il y eut plusieurs blessés dans les circonstances suivantes :

Sur la route de Steenvoorde à Hazebrouck, arrivait une auto conduite par M. Colas, percepteur à Hondschoote et dans laquelle se trouvait Mme Colas et deux amis, M. Leclercq, receveur des douanes à Hondschoote et M. Teite, percepteur en retraite, à Hondschoote également.

Dans une autre auto allant de Lille à Dunkerque, se trouvaient M. Lepeuple, de Bersée, conduisant la voiture ; Mme Lepeuple et sa belle-mère.

A la suite de circonstances non encore déterminées, les deux voitures, arrivées à l'intersection des routes de Lille à Dunkerque et de Steenvoorde à Hazebrouck, se tamponnèrent violemment. Parmi les occupants de la première voiture, Mme Colas fut assez grièvement blessée et transportée immédiatement dans une clinique. Les autres reçurent des éclats de verre. Quant à ceux de la deuxième voiture, M. Lepeuple portait des contusions assez nombreuses aux genoux et les deux dames blessées légèrement par des éclats de verre.

Les autos subirent des dégâts appréciables.

La gendarmerie de Steenvoorde se rendit immédiatement sur les lieux en vue de commencer son enquête pour permettre d'établir les responsabilités.

Deux blessés à Cassel

M. Fréville, marchand de bestiaux à Cassel, arrivait en auto venant de Lille. Au tournant de la rue de Lille, à Cassel, près du cimetière, arrivait en motocyclette M. Maurice Lestienne, mécanicien à Canteleu-Lille et Mme Lestienne. Ce dernier n'ayant pas aperçu la voiture de M. Fréville, celle-ci, cachée par une autre voiture automobile, vint se jeter contre l'auto de M. Fréville. M. Lestienne fut projeté contre la haie bordant le cimetière, où il fut relevé portant des contusions multiples assez sérieuses à la tête et une jambe cassée. Mme Lestienne fut également blessée. Ils ont été transportés à leur domicile.

Quel sera le Gouvernement de demain, en Angleterre ?

Travaillistes et Conservateurs sont en présence et M. Lloyd George semble devoir arbitrer la situation

Quelques journaux de Londres publient déjà les listes du prochain Cabinet travailliste et examinent les chances possibles des candidats dans la distribution des portefeuilles. Tous se demandent à qui M. Lloyd George va donner son appui ; s'il va permettre à un gouvernement travailliste de se former ou au gouvernement conservateur de rester au pouvoir.

Le « Daily Express » note que les libéraux et les travaillistes sont d'accord en principe sur la nécessité de la réforme électorale. Mais, pour ce journal, on ne pourra sortir de l'impasse où l'on se trouve actuellement que par la modération des partis et la création d'un gouvernement national.

Le « People » dit apprendre que M. Baldwin désire démissionner au plus tôt. D'autre part, le même journal écrit, qu'en aucun cas, les travaillistes ne feront alliance avec les libéraux et qu'ils ne leur céderont aucun ministère dans leur prochain Cabinet. Ils baseront simplement leur politique sur des mesures que les libéraux se trouveront contraints d'appuyer.

Le « Sunday Chronicle » se demande quelle sera l'attitude de M. Lloyd George qui, avant les élections, s'est nettement prononcé contre les socialistes. Ce journal ajoute que le pays ne désire pas le chaos que provoqueraient de nouvelles élections générales et préfère voir s'unir pour un but commun les leaders des différents partis.

Cinq bandits fusillés au Mexique

Cinq bandits impliqués dans le complot ourdi pour faire sauter le train dans lequel se trouvait M. Dwight Morrow, ambassadeur des Etats-Unis, ont été fusillés hier à Queretaro.

Le tirage de la tombola de l'Union des Sociétés Mutualistes des P.T.T.

Hier, à 9 h., a eu lieu en l'Hôtel des P.T.T., place de la République, à Lille, le tirage de la tombola organisée par l'Union des Sociétés Mutualistes des P.T.T.

La séance était présidée par M. Josson, président de l'Union départementale du Nord des Sociétés Postales de Secours Mutuels, entouré de MM. Lagarde, vice-président, Maës, président de la Société des Fêtes ; Tencry, secrétaire, de Riech, trésorier, et tous les membres du Conseil d'administration. Etaient présents : MM. Leriche, président de l'Union du Pas-de-Calais, Picot, vice-président, et Plaisant, secrétaire de dite Union.

Les opérations du tirage furent exécutées sous le contrôle de M. Fanyau, huissier, du public et du Conseil d'administration.

En voici les résultats :

P 25.200 Une villa
R 29.495 Une auto.
O 01.684 Un portefeuille de 10.000 francs
R 51.580 Une motocyclette
U 24.085 Une chambre à coucher
U 18.085 Une salle à manger
D 35.495 Un meuble phono
C 41.880 Un appareil de T.S.F.
P 60.914 Un service à thé 5 pièces
U 68.863 Une machine à coudre
C 14.704 Une machine à coudre
P 09.761 Une machine à coudre
N 87.373 Une machine à coudre
C 48.936 Une machine à laver avec essoreuse
A 91.982 Une machine à laver avec essoreuse
X 13.365 Une bicyclette de dame
P 01.171 Une bicyclette homme
R 31.370 Une bicyclette de dame
A 64.580 Une bicyclette homme
C 42.281 Une ménagère couverts fil métal blanc, 84 gr.
E 32.056 Une ménagère couverts fil métal blanc, 84 gr.
D 75.063 Une ménagère style métal blanc, 84 gr.
N 89.507 Une ménagère couverts filet, 84 gr.
N 17.451 Une ménagère couverts métal blanc, 84 gr.
N 64.065 Ecrin 24 couteaux corne inoxydable
D 39.607 Ecrin 24 couteaux corne inoxydable

Les numéros suivants gagnent dans toutes les séries :

276 —	692 —	1150 —	1798 —	2185 —	2868
3587 —	3906 —	4228 —	4836 —	5207 —	5732
6203 —	6579 —	7365 —	7877 —	8223 —	8741
9335 —	3790 —	10434 —	10726 —	11177 —	11438
12244 —	12856 —	13183 —	13651 —	14134 —	14629
15228 —	15579 —	16203 —	16507 —	17341 —	17704
18619 —	18701 —	19282 —	19789 —	20322 —	20744
21023 —	21536 —	22383 —	22749 —	23201 —	22998
24113 —	24734 —	25265 —	25616 —	26231 —	26675
27046 —	27589 —	28277 —	28540 —	29035 —	29594
30220 —	30444 —	31038 —	31494 —	32295 —	32742
33267 —	33505 —	34285 —	34556 —	35284 —	35711
36228 —	36560 —	37142 —	37430 —	38287 —	38630
39290 —	39601 —	40018 —	40362 —	41288 —	41615
42390 —	42708 —	43365 —	43656 —	44251 —	44570
45257 —	45615 —	46236 —	46712 —	47054 —	47317
48159 —	48474 —	49217 —	49804 —	50154 —	50559
51216 —	51039 —	52307 —	52631 —	53238 —	53505
54179 —	54538 —	55160 —	55639 —	56072 —	56629
57271 —	57564 —	58240 —	58621 —	59186 —	59687
60014 —	60490 —	61259 —	61657 —	62270 —	62704
63102 —	63806 —	64047 —	64354 —	65100 —	65420
66174 —	66671 —	67173 —	67504 —	68126 —	68744
69262 —	69611 —	70215 —	70786 —	71254 —	71788
72203 —	72515 —	73237 —	73565 —	74152 —	74739
75250 —	75565 —	76142 —	76603 —	77183 —	77781
78245 —	78510 —	79218 —	79591 —	80143 —	80620
81231 —	81714 —	82153 —	82588 —	83085 —	83607
84391 —	84666 —	85301 —	85570 —	86088 —	86378
87103 —	87626 —	88092 —	88562 —	89295 —	89640
90182 —	90594 —	91077 —	91482 —	92254 —	92479
93189 —	93498 —	94027 —	94630 —	95232 —	95520
96168 —	96570 —	97171 —	97720 —	98240 —	98608
99064 —	99714 —	21934 —	22032 —	23609 —	28045
29128 —	31104 —	28480 —	30077 —	33065 —	32800
50772 —	62094 —	70098 —	79018 —	53019 —	66031
78315 —	76059 —	73007 —	75034 —	69936 —	22606

La liste officielle complète sera affichée à partir du 8 juin dans tous les bureaux de poste du Nord et du Pas-de-Calais.

L'OUVERTURE DE LA FOIRE DE CHARLEVILLE

Hier, s'est ouverte la 5e Foire nationale et internationale de Charleville. La ville est pavoisée, les boutiques des commerçants sont décorées. Les balcons sont fleuris. La foule, venue de toutes les régions, se presse dans les rues. En dehors des exposants locaux, on compte 800 exposants du Nord-Est de la France, de Belgique, du Luxembourg.

De nombreuses expositions sont organisées : exposition des Beaux-Arts, de l'Industrie Artisanale, d'Apiculture, Philatélique, d'Aviculture, ainsi qu'un concours agricole.

La Foire s'étend jusque sur le territoire de la ville de Mézières, sur une longueur totale de plus de deux kilomètres.

La commémoration de la Commune

La manifestation socialiste

Les militants des sections socialistes de la Seine se sont réunis hier après-midi au Père-Lachaise, pour défiler à leur tour en commémoration de la Commune, devant le Mur des Fédérés.

Il n'y a pas eu d'incident notable, mais quelques arrestations ont été opérées pour délit de circulation.

La manifestation communiste

Le Parti Communiste avait décidé de commémorer, au cimetière de Clichy, les victimes de la Commune. Ils avaient projeté de se rendre en cortège de l'Hôtel de Ville au Cimetière. Mais, M. André Tardieu, d'accord avec M. Chiappe, a interdit le rassemblement ainsi que tout cortège sur la voie publique. Dans ces conditions, les communistes devaient se réunir devant la porte du cimetière et, comme à la manifestation du Mur des Fédérés, les chants étaient interdits et les emblèmes ne pouvaient être déployés qu'à l'intérieur du cimetière. A 9 heures, un certain nombre de manifestants se sont massés sur la place de l'Hôtel de Ville. Invités à se disperser, ils se sont rendus par petits groupes au cimetière.

On ne signale aucun incident.

M. Loucheur a parlé des assurances sociales hier à Bourg

M. Loucheur, ministre du Travail, a présidé, hier, à Bourg, la réunion de la Fédération Mutualiste du département de l'Ain.

A 10 h. 1/2, il a prononcé un important discours sur l'application de la loi des Assurances sociales. Renouvelant les déclarations qu'il a faites il y a quelques jours à la Chambre, il a précisé la nécessité de l'œuvre entreprise. Après avoir rappelé les origines de la loi, il a dit :

« Avoir un salaire garanti, une retraite à 60 ans, n'est-ce pas là le rêve de beaucoup de nos compatriotes ? Le cultivateur n'a pas cette sécurité ; lui qui cependant, travaille du lever au coucher du jour, mais qui n'est pas certain de voir toujours son effort récompensé, dont la nourriture même dépend du soleil ou de la pluie, qui risque de voir, à la veille de la moisson, ses espoirs s'évanouir par le nuage de grêle qui passe.

« Il faut que nous la lui donnions. Il faut surtout que nous fassions disparaître par la pension de retraite assurée, ce qu'a de lamentable la situation de ces vieux travailleurs qui, ayant peiné toute leur existence sans mesurer jamais leur effort, sont obligés, au soir de la vie, d'être à la charge de la collectivité.

« Si la maladie s'abat sur la famille de l'ouvrier, du petit artisan, du petit exploitant, ils doivent savoir que ce ne sera pas, comme maintenant, la gêne au foyer, que sa femme et ses enfants pourront recevoir les soins indispensables, sans le souci de les voir privés de pain le lendemain. »

Il a rappelé la nécessité de réduire les charges de l'Agriculture

Puis, rappelant la situation difficile de l'agriculture, le ministre a montré l'absolue nécessité de réduire au strict minimum les charges du début de l'application de la loi. Il a insisté sur le grand souci qu'avaient le gouvernement et le Parlement de venir en aide à l'agriculture, de la préparer peu à peu à adapter les conditions de sa production et de l'écoulement de ses produits aux charges qui pèsent sur elle.

Le ministre a terminé en exaltant l'œuvre des sociétés de secours mutuels et en montrant quel rôle à la fois actif et bienfaisant, elles pouvaient et devaient jouer dans l'application de la nouvelle loi.

Ce discours a été très longuement et chaleureusement applaudi. Après le banquet, qui réunissait un très grand nombre de convives, M. Loucheur a inauguré un préventorium aux environs de Bourg et a visité à Hauteville le sanatorium public et les sanatoriums privés.

M. R. Poincaré a inauguré hier le Monument aux morts du 16e arrondissement, à Paris

En présence d'une foule nombreuse et recueillie, M. Poincaré, président du Conseil, a inauguré hier matin, à Paris, le monument élevé à la mémoire des 6.000 enfants du 16e arrondissement morts pour la France.

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Poincaré a cité les noms d'un certain nombre de Parisiens du 6e arrondissement qui ont trouvé la mort au front ou qui sont décédés des suites de blessures reçues à la guerre, notamment el colonel Driant, Roland Garros et les quatre fils de M. Doumer, président du Sénat.

Il a terminé en disant que le monument qui vient d'être élevé enseignera aux générations futures le prix de la paix et leur rappellera qu'en répondant au jour du danger à l'appel d'un devoir, les morts de la guerre ont sauvé tout à la fois la fortune spirituelle et matérielle de la France.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 3 Juin 1929

Soleil : Lever à 3 h. 52 ; coucher à 19 h. 45.
Lune : Lever à 21 h. 40 ; coucher à 6 heures.
Aujourd'hui : Ste-Clotilde. Demain : Ste-Emma.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 juin 1929, à 14 h. 30 :

Baromètre : 763 mil. 2 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 4 mil. 2.

Thermomètre : Fronde : 17.6 ; minima 9 atteint à 4 heures ; maxima 18.4 atteint à 15 heures.

Etat hygrométrique 76 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : gouttes ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du Ciel : couvert.

Temps probable pour lundi : un peu frais, quelques pluies.

DEUIL. — On annonce la mort du baron Segnier, ancien magistrat, ancien préfet du Nord, décédé à Pau, dans sa 99e année.

Le baron Segnier fut nommé préfet du Nord le 20 mars 1871, au moment de la réorganisation des services administratifs après la première guerre franco-allemande. Il succédait à M. Baron, préfet provisoire du Gouvernement de la Défense Nationale. Le baron Segnier resta à la tête du département du Nord jusqu'au 26 mars 1873, où il fut remplacé par M. Limbourg, non installé, et par M. le baron Legay, conseiller d'Etat.

— On annonce la mort de M. Emile Desaever, décédé à Lille, le 1er juin 1929, à l'âge de 83 ans. Le défunt était le père de M. Charles Desaever, banquier à Lille.

— Nous apprenons la mort de M. Jean-Alexis Massiet du Biest, président honoraire à la Cour d'Appel d'Amiens, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien conseiller municipal d'Hazebrouck, décédé à Amiens, le 31 mai 1929, à l'âge de 67 ans.

L'inhumation aura lieu dans le cimetière d'Hazebrouck, sa ville natale.

DISTINCTION. — Le « Journal Officiel » annonce que la médaille des Evadés, avec citation à l'ordre de la brigade, a été accordée à M. Scrive-Thiriez, conseiller d'arrondissement.

Voici le texte de la citation qui comporte cette récompense :

« Après avoir participé à la défense de Lille comme soldat au 8e territorial, M. Scrive-Thiriez tenta à différentes reprises de passer la frontière. Renouvelant une fois encore cette tentative, le 8 octobre 1915, M. Scrive fut arrêté au moment de franchir les fils barbelés. Il purgea une condamnation à huit mois à Bruxelles, puis deux années en Allemagne, comme prisonnier de guerre.

DE PASSAGE. — Par la malle anglaise de 14 h. 10, est arrivé hier après-midi à Calais-Maritime M. Titulesco, ministre plénipotentiaire de Roumanie en Angleterre qui a pris place dans le Pulmann de 14 h. 25 pour Paris, après avoir été salué par M. le Commissaire spécial.

Le Congrès annuel du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais à Lens

Dimanche s'est tenu à la maison syndicale de la rue Emile-Zola, le congrès annuel du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, qui groupe 242 sections avec un effectif de plus de 36.000 adhérents.

Le député CADOT, président du Syndicat, préside, ayant à ses côtés les membres du bureau : MM. Mailly, Sion, Coine, Delorme. Nous remarquons également sur l'estrade MM. Maës et Louart, députés ; Bard, secrétaire adjoint de la Fédération nationale du Sous-Sol ; Rossy, secrétaire adjoint du Syndicat d'Anzin ; Chopin, de l'Union départementale des Syndicats, et Moutet, de l'Union locale des Syndicats. 374 délégués sont présents dans la salle, représentant environ 150 sections.

Au cours de nombreuses discussions parfois ardues, mais toujours empreintes de la plus franche cordialité, d'importantes décisions furent prises concernant les accidents de travail, les retraites, les caisses de secours, la main-d'œuvre étrangère, etc.

Ci-dessous nous publions l'ordre du jour qui fut adopté à l'unanimité et qui donne une physionomie précise de ces grandes assises des travailleurs de la mine :

Les délégués des mineurs du Pas-de-Calais réunis en congrès le dimanche 2 juin 1929, à la maison syndicale de Lens, protestent contre les taux de pensions dérisoires payés actuellement aux accidentés du travail, veuves et orphelins ; protestent contre la majorité des sénateurs qui ont refusé de ratifier les modifications à la loi actuellement en vigueur et qu'avait adoptées la Chambre des députés. Ils tiennent à souligner l'injustice flagrante dont sont victimes certaines catégories d'accidentés, pensionnés, en vertu de la loi du 5 août 1920, et demandent pour tous les bénéficiaires de rente le rajustement sur un salaire annuel de 8.000 francs. Les mineurs, émus du nombre considérable d'accidentés que produit chaque année la corporation minière, insistent auprès des Pouvoirs publics pour qu'un sort plus humain soit réservé à ceux qui tombent en faisant la fortune de leurs employeurs. Décident l'envoi du présent ordre du jour à M. le ministre du Travail et à M. Durafour, président du groupe parlementaire de défense des victimes du Travail.

Un infanticide dans le train Paris-Boulogne

Hier, le surveillant de ronde Henri Lecocq passait, vers 8 heures, quai 6 en gare Centrale de Boulogne, quand il aperçut un groupe d'employés, en face d'un compartiment de 3e classe, du train 25 parti de Paris samedi soir, à 20 h. 48 et touchant Boulogne à 7 h. 04. En approchant, il apprit par les nettoyeurs Raymond et Duval, que sous une banquette, ils venaient de découvrir le cadavre d'un nouveau-né du sexe masculin, enveloppé dans des linges sans initiales, ni traces quelconques, dans du papier d'emballage qui recouvrait un numéro d'un journal de Paris du 30 mai 1929.

Dans le compartiment, ils ramassèrent également du papier déchiré. A la police spéciale, M. Lamarre, commissaire adjoint, rassembla ces morceaux qui permirent de reconstituer, d'une part, une lettre adressée à M. Langrand, chez M. Moynet, boulevard St-Germain et ainsi libellée : « Prière de remettre au porteur : 1° une petite montre de dame ; 2° la somme de 25 francs suivant fiche de coopérative ci-jointe : « Vous seriez aimable de rapporter le réveil et la montre de Ginette. J'irai chercher le tout vendredi. Bien à vous, signé : Illisible ».

Les autres morceaux de papier ont permis de reconstituer une autre adresse, celle de M. Gilbart, 11, allée Marigny, à Le Perreux. Elle porte une indication concernant les tramways à prendre.

La police spéciale prévint le Parquet de Boulogne et le petit cadavre a été transporté à la Morgue. L'enquête continue.

Après la grève des facteurs d'imprimés

Les facteurs d'imprimés, frappés d'exclusion de fonctions pour un mois, à la suite de la grève de vendredi matin, se sont présentés hier matin, à l'Hôtel des Postes, rue du Louvre, pour prendre leur service ; un représentant de l'Administration leur a notifié la mesure dont ils étaient l'objet. Ils se sont aussitôt dispersés. Un peu plus tard, ils ont tenu une réunion à la Maison des Syndicats, rue de la Grange-aux-Belles, pour examiner la situation.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Le 10e Anniversaire de la Coopérative Roubaisienne de consommation

Les grandes fêtes de propagande qui se sont déroulées hier dimanche, avaient pour but essentiel de glorifier le Xe anniversaire de la Coopérative.

Le matin, à 9 heures 30, la coquette salle du Casino-Théâtre était remplie de coopérateurs et d'amis. Ils savourèrent la délicieuse matinée musicale à laquelle assistèrent, à côté de M. Lebas, maire de Roubaix et Verbeurgt, adjoint, de nombreuses personnalités.

Dirigée par M. J. Deruyter, la Grande Fanfare fit apprécier sa grande valeur, dans la traduction d'un allegro militaire : « Parade aux flambeaux », de Richard ; une brillante fantaisie de « Rêve de Valse », de O. Strauss.

Très applaudi, M. G. Bouvry, baryton, chanta avec un beau talent « Air de Benvenuto », de Diaz ; « L'Angélus est sonné », de Guy d'Avor.

M. Gustave Longuespé, président de la Coopérative, remercia ensuite ses invités et fit un exposé succinct et précis des résultats acquis au cours de ses dix années de fonctionnement par la Coopérative Roubaisienne de Consommation.

Et ce fut à M. Yung, secrétaire général de la Fédération Nationale des Coopératives de France, que revint la tâche de discourir sur la Coopération.

Il s'acquitta d'un sujet admirablement possédé avec beaucoup de bonheur, dégageant le sens du mouvement coopérateur au triple point de vue individuel, national et international.

Un succès considérable fut fait ensuite à M. Dessauvages, poète patoisant, dont le répertoire était et du meilleur goût et des plus spirituels.

LE BANQUET

Il n'est pas d'anniversaire sans banquet. Celui d'hier fut excellemment servi dans les salons de M. Journel, rue Saint-Georges.

M. Lebas, maire de Roubaix, le présida, entouré de MM. Longuespé, Yung; Verbueurgt adjoint ; les administrateurs de la Coopérative ; les présidents des associations musicales et chorales ; des délégués de l'Union des Coopérateurs des Flandres, du Cambrésis, de Gommegnies, de l' « Avenir » de Lannoy ; de « La Paix » ; de la Coopérative des P. T. T., de Lille ; de l'Union de Roubaix-Wattrelos ; de l'Humanité, de Wattrelos, etc.

Au dessert, M. Longuespé remercia l'administration municipale et ses invités.

M. Lebas, maire complimenta les dirigeants de la Coopérative « représentant un mouvement considérable dans l'Association », des résultats obtenus par leur initiative.

D'autres discours furent prononcés par MM. Arsène Spriet ; Ecké, au nom de M. Hache, absent ; Jorlon, directeur de la Coopérative.

A 16 heures, salle des fêtes de la rue de l'Hospice, une grande séance cinématographique était offerte aux coopérateurs. Une section de la musique municipale de Croix s'y fit entendre dans un programme de choix.

LA FÊTE DE NUIT

La fête de nuit, très réussie, fit admirer avec un plaisir toujours renouvelé la grâce et le sens artistique des jeunes filles et des danses de la Fédération des Amicales de Roubaix.

Une note toute particulière pour la petite Huguette Parreyn, 6 ans, ovationnée dans sa « Cueillette de fleurs ». Rythmicienne accomplie, Mlle Parreyn promet.

Le Cygne de Saint-Saëns et la Danse d'Anitra, de Grieg, furent interprétés de façon magistrale par Mme Leclercq Castiman, dont il est superflu de faire l'éloge. C'est la grâce et l'élégance même.

E. B.

Bock Meyerbeer TRIPLE............ ....BLONDE

LES RATS DE GARNI

Le 1er juin, vers 22 heures, alors que leur travail terminé elles regagnaient la chambre garnie qu'elles occupent au 103 de la rue des Longues Haies, Mlles Jarosz Geneviève, âgée de 17 ans et Zaezek Stéphania, 22 ans, constataient avec stupéfaction que la porte en avait été ouverte, probablement à l'aide de fausses clés.

D'un armoire unique qui se trouvait dans leur chambre commune, leurs sacs à main avaient été extraits et vidés de leur contenu. Environ 350 fr. dans celui de Mlle Jarosz et 60 francs dans celui de Mlle Zaezek.

Une plainte reçue à la permanence donne lieu à une enquête.

LES MAUVAIS CHIENS

Le 2 juin, vers 13 h. 40, l'agent Swart Lucien, du 1er arrondissement était informé qu'un chien de forte taille se jetait sur les passants, rue de l'Arc.

En essayant de capturer l'animal, il fut mordu à la jambe gauche. Le pantalon d'uniforme fut déchirée. Plusieurs coups de revolver furent tirés sur le chien qui, bien que blessé, put se sauver.

Le propriétaire, M. Vanbiel Raymond, 1, rue des Anges, a fait visiter l'animal qui n'est pas atteint de rage, il paiera les dégâts qu'ils a causés.

ESTOMAC Foie, Intestin, toutes douleurs, soulagement rapide par les plantes : Mme ROSIER, Herboriste, 36, rue de Roubaix, Toufflers (car C). 21 années d'expériences et succès, preuves sur place. —3—

VIOLENCES

Une enquête est ouverte, sur plainte de Mme Vanberbergen, née Renard Simone, âgée de 21 ans, tisserande, rue Descartes, séparée de son mari et qui vers 19 heures, le 1er juin fut insultée rue de la Perche, par sa belle-mère et frappée d'un coup de poing à la figure par sa belle-sœur, Mme Desoutter.

Cette scène s'est produite au moment où Mme Venbanbergen voulait embrasser son jeune enfant.

OUTRAGES PUBLICS A LA PUDEUR

Vers 14 h. 30, des agents du Poste Central étaient prévenus qu'un individu s'exhibait au milieu de l'avenue Voreux. Il y fut surpris en flagrant délit d'outrages publics à la pudeur.

C'est un nommé Hoblemaert François, né à Tourcoing le 21 janvier 1909, tanneur, demeurant à Roubaix, rue des Fabricants, 21. Il est à la charge de sa tante depuis l'âge de 4 ans.

Un procès-verbal a été transmis au Parquet Sa tante s'étant portée garante de lui, il a été laissé en liberté provisoire.

FEUILLETON DU 3 JUIN 1929. — N° 2

MARTYRE d'AMOUR

PAR Jules Lermina

RESUME DU CHAPITRE PRECEDENT

Dans une des salles du château de Kersor, en Bretagne, des domestiques prennent leur repas du soir en causant à voix basse de leur maître, M. le comte de Kersor, atteint de folie, et de sa fille, qu'ils nomment Mme Raymonde. A cet instant M. le baron de Roirraz rentre au château.

— Si fait, monsieur le baron ! Je vous demande pardon... je m'attendais si peu...

— Allons, assez ! et suis-moi !

— Vous suivre !

— Est-ce que je ne parle pas français ? La montée est rude... et il y a là, au bas de la côte, quelqu'un que vous aiderez à monter jusqu'ici.

— Je suis à vos ordres, monsieur le baron ; mais voulez-vous que j'envoie avertir madame la baronne ?

— Maître Yvon, je commande ce que je veux... et il est inutile de me proposer vos idées. Je désire, au contraire, que la baronne ignore...

Il se reprit vivement :

— Je ne veux pas troubler son sommeil ce soir... mon appartement est prêt ?...

— Oui, monsieur le baron....

— Et la chambre des tapisseries ?...

— Tout est en ordre... Je l'ai visitée aujourd'hui même...

— C'est bien... la personne qui m'accompagne est... une dame... elle logera dans la chambre tapissée...

Disant cela, M. de Roirraz s'était dirigé vers la porte extérieure...

— Ouvrez, dit-il à Yvon.

— Comment ! fit celui-ci, ce n'est donc pas par là que monsieur le baron est entré ?...

— Aurez-vous bientôt fini de m'interroger, s'écria M. de Roirraz d'un ton menaçant. Ouvrez, vous dis-je.

Yvon, tout troublé, avait tiré de sa poche un trousseau de clefs en tâtonnant, cherchant en vain celle qu'on lui demandait.

M. de Roirraz, impatienté, lui arracha le paquet des mains, avec une telle violence que l'une des clefs blessa le vieux domestique.

Mais déjà la clef grinçait dans la serrure et la lourde porte tournait sur ses gonds !

— Par où est-il entré ? se demandait Yvon. Et puis, ça n'est pas après lui que Patand aboyait joyeusement... Oh ! non... il ne serait pas si gai que cela de le revoir.

Comme on le voit, Yvon était plus prudent en parole qu'en pensée.

Il descendait rapidement maintenant, suivant de près M. de Roirraz, à travers un étroit sentier creusé dans le roc vif et bordé de maigres touffes de genets rabougris.

M. de Roirraz était un homme de haute taille, aux épaules carrées. Sa silhouette, éclairée de bas en haut par la lanterne d'Yvon, semblait découpée dans un bloc de granit. Un vaste manteau l'enveloppait tout entier et un large chapeau de feutre couvrait sa tête, laissant passer des touffes épaisses de cheveux noirs crépus. A le voir, dans cette ombre, je ne sais quelle idée de bête fauve venait au cerveau.

Ils étaient arrivés au bas du sentier. Une femme était là, attendant, cachée, elle aussi, sous les plis d'un long vêtement qui ne laissait rien deviner d'elle. Yvon vit seulement qu'elle était de petite taille. Un capuchon retombait sur son front et enveloppait son visage.

Auprès d'elle, était un énorme coffre, posé à terre.

Yvon ne comprenait rien à ce qu'il voyait. Pourquoi M. de Roirraz n'avait-il pas amené directement la visiteuse au château ? Qui avait apporté là cette lourde caisse ?

C'était évidemment la nuit aux surprises.

M. de Roirraz adressa quelques mots à l'inconnue dans une langue étrangère, dont Yvon, à son grand regret, ne put saisir un seul mot.

Elle fit un pas en avant.

— Chargez cette caisse sur vos épaules, dit M. de Roirraz. Je donnerai le bras à madame.

Yvon obéit.

Sans observation, il se mit à suivre de nouveau M. de Roirraz, qui remontait le sentier ayant à son bras la femme qui s'appuyait.

— C'est là votre château ? dit-elle à M. de Roirraz dans la langue déjà employée.

— Oui, chère Juana.

— Et Elle y est...

— Certes !

— Souvenez-vous de ce que vous m'avez promis...

— J'ai juré !...

— Et je vous conseille de ne pas manquer à votre serment...

Yvon continuait à ne pas comprendre, mais il entendait la voix de la femme, dure et sèche...

Au contraire, M. de Roirraz, qui parlait si haut tout à l'heure, semblait s'efforcer d'adoucir le timbre sonore de la sienne...

Nos trois personnages rentrèrent dans la grande cour...

Yvon tansmit à Loison les ordres de son maître, et gravit l'escalier de la tourelle qui faisait pendant à celle qu'habitait la baronne...

Sur l'injonction de M. de Roirraz, il déposa la caisse dans la chambre destinée à l'étrangère.

Puis M. de Roirraz le congédia.

Yvon avait eu cependant le temps d'allumer les candélabres. La femme avait vivement rejeté son capuchon, et le vieux domestique avait tressailli...

Pourquoi ? Certes, il n'eût pu expliquer la singulière sensation qu'il avait éprouvée.

L'inconnue, brune, ayant autour du front une masse de cheveux d'un noir bleu roulés en diadème, était d'une surprenante beauté ; ses yeux, ombragés de longs cils, avaient cet éclat noyé qui donne tant de charme à ceux des Orientales ; le nez était fin, légèrement recourbé ; les lèvres, rouges et charnues, laissaient voir des dents d'une éclatante blancheur, gouttes de neige dans une alvéole de sang...

Elle était admirablement belle. Et pourtant ce regard, ce sourire, tout cela avait fait passer un frisson dans les membres du brave serviteur.

Les Bretons croient aux pressentiments. Il lui semblait que cette femme apportait le malheur dans la maison où il servait depuis plus de cinquante ans.

Inconscient de ce qu'il faisait, il restait immobile, regardant cette étrangère qui, avec une singulière désinvolture, s'était posée devant une glace et, portant la main à son front, avait détaché ses magnifiques cheveux, déroulés tout à coup comme un manteau jusqu'à ses pieds.

— Que faites-vous là ? dit M. de Roirraz. Retirez-vous... et surtout abstenez-vous de tout sot commentaire avec la valetaille.

Le mot blessa Yvon qui involontairement leva les yeux sur lui.

M. de Roirraz avait rejeté son manteau ; il apparaissait grand, vigoureux, noueux comme un chêne ; son costume était singulier et l'eût paru plus encore à un homme de notre temps. Une sorte de juste-au-corps à brandebourgs serrait son large torse et était retenu à la taille par une large ceinture de cuir, d'où sortaient les crosses de deux pistolets. De hautes bottes de cuir jaune montaient jusqu'à ses genoux.

Tout cela avait un caractère de rudesse sauvage, qui s'accentuait encore d'un visage basané, dont les yeux profonds et noirs disparaissaient presque entièrement sous les proéminences de l'arcade sourcilière. Une barbe épaisse, se rejoignant aux moustaches, cachait le bas du visage, laissant apercevoir cependant le rictus méchant d'une bouche largement fendue.

Type de corsaire ou de bandit.

Nous saurons plus tard laquelle de ces deux appréciations était juste.

Peut-être l'étaient-elles toutes les deux.

Yvon avait rapidement baissé les yeux.

Puis, saluant gauchement, il s'était retiré.

Avant de retourner à l'office, il fit encore une fois le tour du château.

Au moment où il se retrouvait devant la fenêtre de la baronne, il lui sembla entendre comme un cri étouffé, puis le bruit d'une porte qui se fermait.

La lumière qui éclairait la fenêtre disparut.

Les volets intérieurs venaient d'être brusquement fermés.

Tout retomba dans le silence.

Pataud, qui était à son poste, n'avait pas bougé ; il n'était d'ailleurs que fort peu ému de l'arrivée de son maître.

Yvon resta un instant indécis. Avait-il entendu quelque chose, oui ou non ?

— Allons, murmura-t-il, je me serai trompé ! N'importe je n'augure rien de bon de la venue de cette étrangère ! Pauvre Mme Raymonde !...

Lentement, il reprit le chemin de l'office.

(A suivre.)